
DECRET N° 2022/7059 /PM DU 29 AOUT 2022
 portant nomination d'un responsable au Ministère de l'Elevage, des
 Pêches et des Industries Animales.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

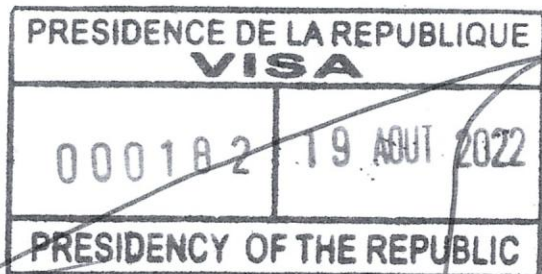
Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales :

INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°2 : Monsieur **MOHAMADOU HAMIDOU**, Docteur Vétérinaire, **Matricule 604 045-U**, précédemment Délégué Départemental de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Mayo-Rey, en remplacement de Monsieur MOUSSA BABANGONA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 29 AOUT 2022

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETIARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUETES
 COPIE CERTIFIEE CONFORME